

Subventions Entreprise sociale

Projet pilote

Ensemble Pour vaincre
la pauvreté
Overcoming Poverty Together



De quoi s'agit-il ?

Projet pilote de subventions aux organismes à but non-lucratif.

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) propose un projet pilote qui sera administrer par la CBDC Chaleur.

Ce projet permettra au Réseau d'inclusion communautaire (RIC) et/ou organismes locaux des régions qu'ils desservent de soumettre des demandes de subventions pour mettre en oeuvre des projets axés sur l'économie sociale au Nouveau-Brunswick.



Mesures prioritaires

- Économie sociale
- Santé mentale
- Transport
- Sport, récréation et loisirs
- Programmes alimentaires scolaires

*Les projets admissibles devront s'aligner à l'une des mesures prioritaires du plan Ensemble pour vaincre la pauvreté (EVP).





Processus

1. Demande de financement à la CBDC Chaleur Inc.
 - Formulaire de demande
 - Description du projet
 - Budget équilibré
 - Liste d'achats
 - Contribution en nature détaillée
 - Proposition du consultant (s'il y a lieu)
2. Évaluation du projet par la CBDC Chaleur Inc.
3. Réponse au client/organisme
4. Livrables



Critères d'admissibilités

Les projets proposés doivent démontrer leur capacité à bâtir une communauté plus forte et plus saine en réduisant la pauvreté, en faisant la promotion de l'inclusion sociale et économique, et en misant sur les forces et les atouts de la communauté.

Les demandes de financement doivent inclure l'information détaillée suivante :

- Démontrer le renforcement des capacités et le développement communautaire régional
- Être inclusif, rejoindre les personnes ayant un faible revenu
- Démontrer la contribution de la communauté (financière, en nature ou bénévole)
- Présenter un plan de travail du projet et les échéanciers
- Inclure un budget détaillé et équilibré



Catégorie étude : 15 000 \$

Études de faisabilité
Plan d'affaires
Plan de communication et de médias sociaux
Plan de marketing

Cette catégorie consiste à aider les organismes sans but lucratif à l'élaboration et la mise en page de leur projet d'économie sociale. Ce type de subvention consiste à faire une contribution non-remboursable pouvant aller jusqu'à un maximum de 15 000 \$. En général, le pourcentage de remboursement pour cette catégorie est de 75%.

Le client/organisme devra soumettre le rapport final de la société de consultant ainsi que la preuve de paiement au minimum 90 jours après la signature de l'entente de contribution.

Pour être admissible à cette contribution, le client/organisme devra soumettre à la CBDC une demande de financement complète pour approbation. Le client/organisme devra également fournir à la CBDC au moins 2 propositions provenant de sociétés de consultant reconnues. En cas d'incapacité de fournir des propositions de consultants, le client/organisme devra démontrer avoir fait les démarches nécessaires.



Catégorie projet : 25 000 \$

Pour la mise en œuvre de projets en harmonie avec l'une des mesures prioritaires.

- Économie sociale
- Santé mentale
- Transport
- Sport, récréation et loisirs
- Programmes alimentaires scolaires

La catégorie « Projet » consiste à la mise en œuvre d'un projet qui s'aligne avec l'une des mesures prioritaires de la SIES. Les demandes de financement détaillées et complètes devront être soumises à la CBDC Chaleur pour évaluation en tenant compte des critères d'admissibilité de la SIES.

La contribution maximale pour la catégorie « Projet » est de 25 000\$, et le pourcentage de remboursement est de 75%. La contribution du client/organisme doit être d'au moins 25% et doit être financière. Les contributions en nature ou sous forme de bénévolat pourront être envisagées. Il faudra toutefois le démontrer clairement. La portion de la contribution du client/organisme devra être bien expliquée dans la demande de financement.

Après trois mois, le client/organisme devra soumettre à la CBDC Chaleur Inc. un rapport d'étape qui donnera une mise à jour financière ainsi que des progrès. Le rapport devra préciser si le projet suit l'échéancier prévu.



Dépenses admissibles au projet

- Location de bureau.
- Dépenses de bureau et fournitures.
- Téléphones et internet.
- Marketing (impression, dépliants, publicité et promotion).
- Coûts contractuels (juridiques, comptables, de consultants, d'animateurs, de traduction).
- Frais de réunion et de conférences (repas, déplacements, location de salles, garderie).
- Toutes autres dépenses visant à assurer le bon déroulement et l'achèvement du projet.



Dépenses non-admissibles au projet

- Frais d'administration.
- Dédoublage d'un programme communautaire, public ou privé existant.
- Financement d'urgence pour remplacer une autre source de financement éliminée
- Achat de terrain, bâtiment ou de véhicules.
- Paiement de dépense ou d'engagements effectués avant la date d'acceptation de la confirmation du financement.
- Carte cadeau et carte de crédit.
- Achat d'ordinateur ou de site internet.
- Achat de nourriture.
- Frais d'entretien, d'enregistrement et d'assurance de véhicule.



Informations et documents nécessaires

- Formulaire de demande
- Population ciblée
- Mise à jour du plan de travail (6-12 mois).
- Organisme à but non-lucratif
- Projet de démarrage est éligible
- Contribution en nature acceptée



Pour plus de renseignements :

CBDC Chaleur Inc.
3-219 rue Main
Bathurst, NB E2A 1A9
(506) 548-5951

pascal.frenette@cbdc.ca

